Extrait de la
Revue de Direction AJAPI
2020

Table des matières

1. Bilan des objectifs 2020
2. Audits externes du SAS 2020
3. Audits internes réalisés en 2020
3.1 Audit de la gérance
3.2 Audits des contrôleurs
4. Retours d'information des clients et des parties intéressées
5. Gestion de la documentation
6. Ressources
6.1 Gérance
6.2 Contrôleurs
6.2.1 Contrôleurs actifs
6.2.2 Nouveaux contrôleurs
6.3 Equipements
6.4 Ressources financières
7. Retour des réclamations : FO-REC
8. Evaluation des risques
9. Amélioration du fonctionnement interne et des procédures, objectifs 2020

Cette Revue de Direction établit un bilan de l'activité d'AJAPI durant l'année 2020 et définit les objectifs à atteindre et les améliorations à réaliser pour 2021. Elle est présentée au comité pour validation.

1. Bilan des objectifs 2020

Objectifs 2020	**Discussion** **Evaluation**	**Action pour 2021** **Responsable** **Date limite**
1. Accréditation 17020 et gestion de la documentation : conserver l'accréditation	• OK • Audit de terrain et de la gérance par le SAS prévus en 2021	**/**
2. Acquisition et mise en service du programme AcordaControl afin de faciliter l'organisation des contrôles ainsi que leur exécution	• En cours • AcordaControl disponible, améliorations/corrections à apporter	**Tester le logiciel** **CHI et gérante administrative** **Contrôleurs**
3. Formation des deux nouveaux contrôleurs	• Ok • Nouveaux contrôleurs formés	**/**
4. Finaliser le mandat de contrôle de la Protection des eaux par l'ENV	• En cours	**/**
5. Formation et réalisation des contrôles sur la protection des eaux	• Pas de contrôles réalisés en 2020 • En cours	**/**
6. Réaliser les audits internes	• OK • Audits internes réalisés	**/**
7. Amélioration de la formation en la rendant plus attractive	• OK	**/**
8. Obtenir par l'intermédiaire d'Agrosolution les futurs contrôles du lait durable	• OK • Mandat de contrôle obtenu pour 2021	**/**

2. Audits externes du SAS 2020

AJAPI n'a pas été auditée de manière externe par le SAS en 2020. Le prochain audit du SAS est prévu pour le mois de janvier 2021.

3. Audits internes réalisés en 2020

3.1 Audit de la gérance

AJAPI a été auditée de manière interne le 07.08.2020 par la responsable qualité de la FOCAA. Cet audit a permis de mettre en évidences une non-conformité une remarque

La non-conformité et la remarque ont été réglées courant 2020.

3.2 Audits des contrôleurs

Les audits des contrôleurs se font tout au long de l'année selon le planning établi. On distingue les audits effectués par la gérance qui sont considérés comme audits internes des audits des contrôleurs effectués par un organisme externe comme ProCert ou le SAS.

En 2020, six contrôleurs ont été accompagnés lors des contrôles par le gérant et une délégation d'AJAPI. Un contrôleur effectuant des contrôles BIO pour BTA a été audité par le Sagr de NE

4. Retours d'information des clients et des parties intéressées

- Service de l'économie rurale, séance bilan lors des formations et par son représentant au sein du comité.

- Service vétérinaire, séance bilan par mail (COVID) et rencontre du 09.02.2021 au SCAV.

- IP-SUISSE, séance bilan lors des formations ainsi que lors des comités IPS suivis par le CHI.

5. Gestion de la documentation

La documentation du système de management de la qualité a légèrement été modifiée en 2020. Le Manuel Qualité a été mis à jour en fin d'année. La version en vigueur est la **version 03.03 du 15.12.2020**.

D'un autre côté, comme chaque année, les diverses check-lists pour les contrôles annuels ont été revues et actualisées.

Le résumé des mises à jour et/ou créations de documents du système qualité se présente comme suit :

6. Ressources

6.1 Gérance

En 2020, la gérance AJAPI se compose comme suit :

- Dominique Erard, gérant technique à 35%
- Nicole Eggenschwiler, gérante administrative à 60%

L'AJAPI dispose d'une gérance organisée et responsable qui veille à ce que les activités d'inspection soient exécutées de manière exemplaire.

6.2 Contrôleurs

Les formations continues de 2020 (SST-SRPA, PER AGRI, Couverture du sol, etc.) destinées aux contrôleurs sont listées et documentées. En outre, les formations suivies par chaque contrôleur sont notées dans un document de référence

Les formations sont normalement organisées par la gérance d'AJAPI (SST-SRPA, PER AGRI, etc.). Cependant, certaines formations spécifiques sont organisées par les mandants. Par exemple, le service vétérinaire organise la formation annuelle des assistants officiels en automne.

Les formations annuelles garantissent la mise à jour et le maintien des connaissances du personnel chargé des inspections.

6.2.1 Contrôleurs actifs

En 2020, le nombre des contrôleurs qui ont travaillé dans les différents domaines accrédités d'AJAPI s'élève à 18 pour les domaines accrédités et à 5 pour des domaines non-accrédités.

Détail par secteur :

- PER : 16
- SST/SRPA : 17
- COB/OPAn : 4
- ESTIVAGE : 3
- Erosion : 2
- Efficience des Ressources : 3
- Marque du Jura et AOC Damassine, Gruyère et tête de Moine : 2
- SPB II : 8

Le nombre de contrôleurs engagés est suffisant pour l'exécution des activités d'inspection pour lesquelles l'AJAPI est mandatée.

En 2020, deux contrôleurs ont cessé leur activité.

6.2.2 Nouveaux contrôleurs

Les deux nouveaux contrôleurs engagés fin 2019, ont suivi les formations dans les domaines PER / SST / SRPA / labels.

Un contrôleur a également été formé pour les contrôles arboricoles et AOP Damassine.

6.3 Equipements

Les locaux de la gérance situés à Courtételle sont organisés de manière adéquate. Les équipements et logiciels utilisés permettent à l'AJAPI d'effectuer avec compétence les activités en relation avec sa mission d'inspection.

Pour les contrôles SST/SRPA les contrôleurs sont équipés de laser-mètres afin de procéder à la mesure exacte des dimensions minimum exigées par la loi. Une procédure spécifique a été mise en place par la gérance afin de réviser les laser-mètres. Les appareils sont déposés à la gérance après la campagne de contrôle et la gérance vérifie sur place les laser-mètres reçus avant de les distribuer aux contrôleurs pour la campagne suivante.

Les laser-mètres permettent aux contrôleurs bétail d'exécuter avec compétence les tâches d'inspection

En 2019 déjà, AJAPI a commencé à équiper les contrôleurs avec des tablettes pour effectuer les contrôles de droit public et privé. Les contrôleurs ont été formés à l'utilisation des tablettes et des outils logiciels pour les contrôles. Les contrôleurs ont été équipés avec des tablettes Samsung Tab Active2 achetées par la gérance. Les tablettes sélectionnées remplissent les conditions nécessaires pour le bon déroulement des contrôles pour lesquels AJAPI est accréditée.

Les contrôles sur tablette se sont poursuivis en 2020 avec l'outil AcordaControl qui a été testé sur le terrain par tous les contrôleurs.

6.4 Ressources financières

Le résumé des ressources financières de 2020 d'AJAPI se présente comme suit :

	Produits	Charges	Bénéfice	Capital
AJAPI	305'719.50	296'632.37	9'087.13	99'330.47

Autres fonds et réserves :

- Fonds accréditation : Fr.36'000
- Réserve équipement contrôleurs : Fr.31'000
- Fonds compensation financière : Fr.36'000
- Fonds mobilier/machine : Fr.10'000
- Fonds développement informatique : Fr.42'200

Les réserves financières sont suffisantes pour des éventuels investissements futurs tels que les équipements des contrôleurs ou pour le développement des outils de gestion de l'organisation des contrôles.

7. Retour des réclamations :

En 2020, AJAPI a enregistré 3 réclamations

8. Evaluation des risques

Les risques potentiels pour l'organisme d'inspection sont identifiés dans le document **LS-RISQ**. Les risques sont évalués régulièrement et après l'analyse de la situation de l'organisme d'inspection, aucun nouveau risque a n'été identifié en 2020.

9. Amélioration du fonctionnement interne et des procédures, objectifs 2021

1. Accréditation 17020 et gestion de la documentation : conserver l'accréditation
2. Poursuite de la mise en service du programme AcordaControl afin de faciliter l'organisation des contrôles ainsi que leur exécution.

3. Finaliser de contrat de maintenance avec Agridéa concernant AcordaControl
4. Mise en place des contrôles de la protection des eaux en collaboration avec le service de l'environnement.
5. Réaliser les audits des contrôleurs.
6. Améliorer le contact des contrôleurs avec les exploitants lors des contrôles par la formation.
7. Réalisation des contrôles et formation des contrôleurs pour le nouveau programme « Lait durable »

Approuvé par le comité AJAPI du : 12.03.2021

Le Président : La gérante administrative : Le gérant technique :